

**Thiers Dore**  
et **Montagne**  
L'INTERCO

Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle  
63300 THIERS  
04 73 53 24 71  
contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

48

Suppléants ayant voix  
délibérantes :

1

Conseillers représentés :

5

Total votants :

54

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 12 SEPTEMBRE 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 5 septembre 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le jeudi 12 septembre 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Jean-Louis GADOUX, Aline LEBREF, Ghislaine DUBIEN, Michel COUPERIER, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Jacqueline MALOCHET, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Françoise KORCZENIUK, Thierry BARTHÉLÉMY, Farida LAÏD, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Marc DELPOSEN à Jeannine SUAREZ  
Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
Patrick SOLEILLANT à Bernard VIGNAUD  
Frédérique BARADUC à Philippe OSSEDAT  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** Daniel LAFAY, André IMBERDIS, Carine BRODIN, Paul SABATIER, Pierre ROZE.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** Nadine GUILLOUX

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG)  
DU PAYS DE COURPIERE 2016-2021 :  
DEMANDES DE CONTRIBUTIONS**

**Rapporteuse :** Christiane SAMSON, Vice-Présidente

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Courpière n°16-09-2016 du 29 septembre 2016 approuvant la convention avec l'État et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général (PIG) ;

**Vu** la convention du PIG du Pays de Courpière n° 063-08-16 du 25 octobre 2016 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes du Pays de Courpière ;

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20180531-18 du 31 mai 2018 approuvant l'avenant n°1 de la convention du PIG du Pays de Courpière ;

**Vu** l'avenant n°1 à la convention du PIG du Pays de Courpière du 27 août 2017 signée par l'État, l'Anah et la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne ;

**Vu** la délibération de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne n°20181108-20 du 8 novembre 2018 approuvant l'octroi d'une contribution de 1 362,00 € à Christian COSTILHES, propriétaire occupant de Courpière, pour des travaux de lutte contre la précarité énergétique dans son logement.

La rapporteure expose au Conseil Communautaire que dans le cadre du PIG du Pays de Courpière, la Communauté de Communes a reçu 7 dossiers de demandes de contributions de la part de propriétaires occupants.

Ces dossiers sont établis sur des montants prévisionnels ; ils concernent :

Prénom / Nom	Commune	Montant HT des travaux subventionnables	Taux d'intervention	Contributions CCTDM
Fulgencio RICO	Aubusson-d'Auvergne	16 581,00 €	1 500 € (chaudière bois)	1 500,00 €
Marcelle MONTEILHET	Courpière	13 048,75 €	10 % (précarité énergétique)	1 305,00 €
Michel D'AGOSTINO	Saint-Flour	22 538,44 €	10 % (précarité énergétique)	2 000,00 €
Thierry DELPOUX	Sauviat	11 795,98 €	10 % (précarité énergétique)	1 180,00 €
Matthieu QUADRINI	Sauviat	14 001,00 €	1 500 € (chaudière bois)	1 500,00 €
Gabriel PICCA	Vollore-Ville	22 924,65 €	10 % (précarité énergétique) + 1 500 € (chaudière bois)	2 000,00 € + 1 500,00 €
Andrée TARDY	Vollore-Ville	5 263,63 €	10 % (adaptation)	526,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>106 153,45 €</b>	<b>/</b>	<b>11 511,00 €</b>

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** l'octroi des contributions aux propriétaires concernés telles que décrites ci-dessus, pour un montant de **11 511,00 €**,
- **Autorise** le versement des contributions après vérification des travaux ainsi que sur présentation des factures.

TOTAL VOTANTS : 54

Conseillers présents : 49

Représentés : 5

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Pour : 54

Contre :

Abstention :

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

